Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_198-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_198

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien LAMIRE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 32	L'an deux mille vingt six, le vingt et un septembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 15 septembre 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Jean-Louis BAHU représenté(e) par Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL , Monsieur Erwann ROUGIER représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

Etai(en)t absent(s) :
Madame Christine HEUDE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_198-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_198

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2026

- Redevances d'occupation du domaine public au titre de l'année 2026 - GRDF

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R.2333-114-1 ;
Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, portant modification des redevances pour occupation du domaine public (RODP) des communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz ainsi que par les canalisations particulières de gaz ;
Vu le décret n°2023-797 du 18 août 2023 relatif aux redevances dues en raison de l'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) par les chantiers de distribution de gaz naturel ;
Vu l'avis de la commission Ressources et affaires générales en date du 9 septembre 2026 ;

Considérant que cette redevance est calculée annuellement sur le linéaire occupé durant l'année N-1 ;

Considérant que le calcul est basé sur les éléments suivants, pour l'année 2026 :
- Au titre du décret 2007-606, pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz :

- Longueur de canalisation (L) = 102 952 m
- Montant au mètre = 0,035 €
- Part fixe = 100 €
- Taux de revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public communal (RODP) tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie (CR) = 1,44
- Calcul de la redevance = (0,035 x L + 100) x CR
 Soit un montant de : 5 333 € ;

- Au titre du décret 2023-797, pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz :

- Longueur de canalisation à prendre en compte = 177 m
- Montant au mètre = 0,7 €
- Taux de revalorisation de la redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie = 1,24
- Calcul de la redevance = (0,7 x L) x CR
 Soit un montant de : 154 €

Soit un montant total de 5 487 €.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer la redevance due par Gaz Réseau Distribution de France, au titre de la RODP et de la ROPDP, pour l'année 2026, au montant total de 5 487,00 €.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 32
- Nombre de voix pour : 32
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260922-DC_2026_198-DE

DC_2026_198

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LÉONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
23 sept. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Fabien LAMIRÉ

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Fabien LAMIRÉ
Adjoint en charge de l'Urbanisme, Foncier, Transitions
24 sept. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.